DNCA INVEST

Société d'investissement à capital variable

Siège social : 60, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-Duché

de Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg B 125.012

(le « Fonds »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES DE DNCA INVEST – SRI EUROPE GROWTH

Luxembourg, le 30 septembre 2021

Mesdames, Messieurs, chers actionnaires,

Le conseil d'administration du Fonds (le « **Conseil d'administration** ») souhaite vous informer des changements importants apportés au compartiment du Fonds DNCA INVEST – SRI EUROPE GROWTH (le « **Compartiment** »).

Les termes non définis autrement dans le présent avis auront la même signification que ceux définis dans le prospectus actuel du Fonds (le « Prospectus »).

Le Conseil d'administration a décidé de mettre à jour la politique d'investissement du Compartiment afin d'ajouter des détails supplémentaires concernant l'univers d'investissement du Compartiment et d'améliorer la divulgation relative à la politique d'investissement responsable telle qu'appliquée par la société de gestion du Fonds.

Cette mise à jour implique une modification (i) de l'objectif d'investissement et (ii) de la stratégie d'investissement applicable au Compartiment (les « **Changements** »).

(i) Objectif d'investissement :

Dans le cadre de l'amélioration de la communication autour de la politique d'investissement responsable, comme décrit plus en détail dans la section (ii) ci-dessous, l'objectif d'investissement du Compartiment sera modifié comme suit (les changements sont soulignés ci-dessous) :

« Le Compartiment vise à surperformer les marchés actions paneuropéens sur la période de placement recommandée. L'indice STOXX EUROPE 600 Net Return EUR (symbole Bloomberg : SXXR), calculé dividendes réinvestis, est fourni à des fins de comparaison a posteriori. <u>L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion est discrétionnaire et qu'il intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG). »</u>

(ii) Stratégie d'investissement

Le Conseil d'administration a décidé de mettre à jour comme suit la stratégie d'investissement du Compartiment afin d'ajouter des détails supplémentaires concernant (a) l'univers d'investissement du Compartiment et (b) la description de la politique d'investissement responsable telle qu'elle est déjà appliquée par la Société de gestion (les modifications sont soulignées ci-dessous) :

« Afin d'atteindre son objectif d'investissement, la stratégie d'investissement du Compartiment repose sur une gestion discrétionnaire active visant à investir dans des actions de croissance paneuropéennes de grande qualité. Le processus de sélection repose sur une sélection des valeurs en fonction de leur valeur intrinsèque (une analyse approfondie des fondamentaux est réalisée en interne) et non sur la composition de l'indice de référence.

Le processus de gestion repose uniquement sur l'analyse financière fondamentale. Il s'agit d'identifier les émetteurs devant pouvoir répondre aux 8 critères de sélection suivants :

- Une croissance organique future supérieure à 5 % par an ;
- De hautes barrières à l'entrée (technologie, marque, savoir-faire, actifs, réglementation, etc.) qui pourraient décourager de nouveaux concurrents potentiels ;
- Une valorisation intéressante ;
- Une amélioration de la rentabilité;
- Une trésorerie abondante ;
- Un bilan solide;
- Une capacité de création de valeur ;
- Une équipe de direction de qualité.

Il s'agit d'un fonds à conviction destiné à être concentré sur un petit nombre d'émetteurs, soit une quarantaine. Les investissements peuvent donc être concentrés sur un nombre limité de valeurs sachant qu'il doit néanmoins y avoir au moins 20 valeurs en portefeuille.

En outre, grâce au style de gestion décrit ci-dessus, le Compartiment est géré en tenant compte des principes responsables et durables.

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'Article 8 du SFDR.

<u>Le Compartiment considère au moins les objectifs suivants et procède à la publication de ces indicateurs ESG dans le cadre du suivi et de l'évolution de la performance ESG du portefeuille :</u>

- <u>Indicateurs environnementaux : émissions de GES, pollution atmosphérique, pollution hydrique, consommation d'eau, utilisation des sols, etc.</u>
- <u>Indicateurs sociaux : rémunération, inégalités hommes-femmes, santé et sécurité, travail des enfants, etc.</u>
- <u>Indicateurs de gouvernance : corruption et pots-de-vin, évasion fiscale, etc.</u>
- Notation qualité ESG globale.

L'univers d'investissement initial, qui comprend 2500 émetteurs identifiés grâce à une démarche financière et extrafinancière comme étant des valeurs paneuropéennes de croissance de grande qualité et pouvant appartenir à l'indice MSCI Nordic Countries, l'indice STOXX Europe 600 et l'indice MSCI Europe SMID, ainsi que les valeurs identifiées par la Société de gestion sur la base de l'analyse financière et extra-financière dans lesquelles le Compartiment a déjà investi au cours de ces dernières années. L'approche ISR est appliquée aux émetteurs sélectionnés au sein de l'univers d'investissement initial.

De cet univers d'investissement initial sont exclus les émetteurs faisant l'objet de controverses ou en infraction grave avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies (exemple : droits de l'homme ou lutte contre la corruption) sur la base de l'approche interne. Par ailleurs, une politique stricte d'exclusion des armes controversées est adoptée et disponible sur le site internet de la Société de gestion (https://www.dnca-investments.com/lu/areas-of-expertise/sri).

Ainsi, le processus d'investissement et la sélection de titres qui en résulte tiennent compte d'une notation interne tant sur la responsabilité d'entreprise que sur la durabilité des entreprises sur la base d'une analyse extra-financière au travers d'un modèle de notation développé en interne par la Société de gestion, grâce à la méthode dite « best in universe ». Le Compartiment peut présenter un biais sectoriel.

Il existe un risque à ce que les modèles utilisés pour prendre ces décisions d'investissement n'exécutent pas les tâches pour lesquelles ils ont été conçus. L'utilisation de l'outil interne repose sur l'expérience, les relations et l'expertise du personnel de la Société de gestion.

La responsabilité d'entreprise est un vivier d'informations utiles permettant d'anticiper les risques des entreprises notamment au regard des interactions avec leurs parties prenantes : salariés, chaînes d'approvisionnement, clients, communautés locales, actionnaires..., quel que soit le secteur d'activité.

L'analyse de la responsabilité d'entreprise se décline en quatre volets : la responsabilité des actionnaires (conseil d'administration et direction générale, pratiques comptables et risques financiers, etc.), la responsabilité environnementale (empreinte environnementale de la chaîne de production et cycle de vie des produits ou approvisionnement responsable, consommation d'énergie et consommation d'eau, émissions de CO2 de l'entreprise et gestion des déchets, etc.), la responsabilité envers les travailleurs et la responsabilité envers la société (éthique et conditions de travail sur la chaîne de production, traitement des salariés – sécurité, bien-être, diversité, représentation des salariés, salaires, qualité des produits ou services vendus, etc.). Chaque aspect est évalué indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Chaque dimension est décomposée en un ensemble de critères qui sont environ 25 au total. Cette analyse approfondie, alliant recherches qualitatives et quantitatives, aboutit à une notation sur 10.

Par ailleurs, le suivi du niveau de controverse est pris en compte directement dans la responsabilité d'entreprise et peut affecter la notation.

La transition durable se concentre sur les impacts positifs que les entreprises génèrent à travers leurs activités, produits et services. L'objectif est d'identifier si une entreprise contribue à la transition durable. Dans le modèle, ce pilier a été décomposé en 5 grands thèmes : la transition démographique (inclusion des seniors, accès à l'éducation, etc.), la transition médicale (accès aux soins, diagnostic médical, lutte contre les endémies, etc.), la transition économique (développement des infrastructures, numérisation, accès à la connectivité, etc.), la transition de style de vie (extension du mode de vie des produits, économie circulaire, mobilité durable, etc.) et la transition écologique (énergies renouvelables, biodiversité, mobilité verte, etc.). Environ 34 activités contribuant à la transition durable ont été identifiées et intégrées dans le modèle.

L'analyse et la notation interne sont basées sur des données factuelles publiées par les entreprises, <u>qui peuvent être</u> <u>incomplètes ou inexactes,</u> ainsi sur un dialogue permanent avec les chefs d'entreprise.

Une politique stricte d'exclusion des armes controversées est adoptée et disponible sur le site internet de la Société de gestion (https://www.dnca-investments.com/lu/areas-of-expertise/sri (<a href="https://www.dnca-investments.com/lu/areas-of

En raison de la stratégie d'investissement responsable, le Compartiment exclut strictement les activités suivantes :

- Production de tabac ;
- Production d'armes supérieure à 10 % du chiffre d'affaires ;
- Production de charbon supérieure à 10 % du chiffre d'affaires ;
- Extraction de charbon métallurgique supérieure à 10 % du chiffre d'affaires ;
- Toute extraction de charbon thermique ;
- Production de pétrole et de gaz non conventionnelle supérieure à 10 % du chiffre d'affaires ;
- Production de pétrole et de gaz conventionnelle supérieure à 10 % du chiffre d'affaires ;
- Entreprises qui enfreignent gravement les principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Le Compartiment ne saurait investir plus de 5 % de ses actifs nets dans des émetteurs exerçant les activités suivantes :

- Production d'électricité à base de charbon supérieure à 10 % du chiffre d'affaires ;
- Production d'électricité à base de charbon supérieure à 30% du chiffre d'affaires ;

Partant de la conviction que l'amélioration des bonnes pratiques des émetteurs sélectionnés par la Société de gestion contribue à protéger la valeur de l'investissement du client, l'équipe de gestion a mis en place une démarche de dialogue et d'engagement visant à améliorer la prise en compte des enjeux ESG (responsabilité d'entreprise et transition durable) des émetteurs sélectionnés. Cette approche est basée sur une interaction continue avec les émetteurs et sur l'avancement

et les réalisations de l'engagement des émetteurs, à travers l'analyse effectuée dans l'outil interne de la Société de gestion. Les interactions avec les émetteurs et les visites sur sites sont au cœur de notre processus d'investissement et visent à contribuer à l'amélioration générale des pratiques de marché et de la transparence sur les enjeux ESG.

Le résultat de la démarche ISR sera contraignant pour la Société de gestion.

Conformément à l'approche fondamentale de l'équipe de gestion, le processus d'investissement repose sur les trois étapes suivantes :

- Sélection de l'univers d'investissement conjuguant une approche financière (quantitative et microéconomique)
 et extra-financière (qualitative) en deux étapes successives :
 - La sélection des émetteurs selon l'approche financière décrite ci-dessus,
 - La sélection des émetteurs qui ont un profil risqué en termes de responsabilité d'entreprise (note inférieure à 2/10 dans l'outil ESG interne) ou exposés à des controverses majeures. Ce filtre exclut au minimum 20 % d'émetteurs sur la base de l'analyse extra-financière décrite précédemment.
- Structuration du portefeuille dans le cadre d'une approche macroéconomique.
- Construire le portefeuille en tenant compte des contraintes réglementaires et du processus d'investissement afin d'établir la sélection finale.

Le Compartiment est géré en tenant compte des exigences du label ISR français, quique le Compartiment possède, lequel implique notamment de procéder à l'analyse extra-financière d'au moins 90 % des titres détenus par le Compartiment et entraîne l'exclusion d'au moins 20 % des plus mauvais émetteurs d'actions de son univers d'investissement. En tant que tel, le Compartiment n'investira pas dans ces émetteurs. La Société de gestion est également signataire du code de transparence AFG-FIR-EUROSIF pour les fonds ISR ayant obtenu un Label pour le grand public."

Aucun autre changement ne sera apporté à la politique d'investissement du Compartiment. En particulier, les autres caractéristiques du Compartiment restent inchangées.

Les Changements seront inclus dans la prochaine mise à jour du Prospectus et des DICI du Compartiment qui peuvent être obtenus gratuitement sur demande au siège social du Fonds à l'adresse indiquée ci-dessus.

Le prospectus (en anglais), les documents d'information clé (en français) et les derniers rapports périodiques (en anglais) sont également disponibles gratuitement auprès de l'établissement chargé du service financier en Belgique : BNP Paribas Securities Services, 2 boulevard Louis Schmidt, 1040 Bruxelles.

Notre équipe commerciale reste à votre entière disposition en cas de besoin d'informations supplémentaires sur ces Changements.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Conseil d'administration

DNCA INVEST